

Compte administratif 2016

DEPENSES

1. Les dépenses liées au budget de la « Structure Parc » :	2 408 862,57 €
DONT :	
• Charges de personnel administratif	334 405,13 €
• Charges de personnel opérationnel	1 254 019,25 €
• Dépenses d'amortissement des biens	494 209,77 €
2. Les dépenses liées aux programmes, notamment :	777 754,70 €
<u>Actions menées par le Parc</u>	
• Petit équipement nécessaire aux actions de terrain (chap. 60)	26 126,59 €
• Travaux de conception et d'études en prestations extérieures : inventaires, Plans Paysage et Biodiversité, accompagnement économique, conseil en urbanisme, en énergie... (art 6226 : honoraire et 6228)	76 769,45 €
• Transport de matériel, de personnes pour les missions Education et Tourisme (art. 6247, 6248, 6251)	14 858,40 €
• Travaux d'édition et de publication : plaquettes thématiques, guides et dépliants touristiques... (art 6231 à 6238, sauf 6232)	19 355,66 €
• Prestations intellectuelles, animations dans les écoles, actions culturelles (art. 6288) : chantiers école, classe d'eau élus, pôle écopaysage, mesure de la qualité de l'eau...	89 890,20 €
• Travaux d'entretien des espaces verts : Petit Moulin, Gîtes des Hauts Besnières et de la Maison de Fer, sentiers pédagogiques (art. 61521 à 61524)	19 568,66 €
• Travaux d'ingénierie : thèses, équipe bassins versants, accompagnement des MAEt, contrats de bassin... (chap. 012)	311 460,80 €
<u>Subventions de fonctionnement</u>	47 083,16 €
3. Les dépenses liées aux opérations d'investissement :	1 683 548, 49 €
<u>Actions Parc, engagées sous sa propre maîtrise d'ouvrage</u>	
• Achat de licences en SIG / cartographie, développement du site internet... (art. 2051)	23 800,13 €
• Travaux d'aménagement sur les équipements du Parc (chapitre 21)	75 678,93 €
• Opérations sous mandat : opération du Vivier à Milon, gestion pastorale ... (art.45812 et 45817)	15 539,04 €
• Grands projets : aménagement du Petit Moulin des Vaux de Cernay, maîtrise d'œuvre de la Maison de l'Ecomobilité, des travaux de restauration écologique des fonds de vallées (art. 2312, 2313 et 2318)	764 672,45 €
• Autres (opérations d'ordre + prêt art. 274)	353 674,48 €
• Réalisation internet de l'annuaire culturel du Parc	8 028,00 €

<u>Subventions d'investissement</u>	
• Au privé : entreprises, hôtellerie, agriculture... (art. 20421, 20422)	170 255,64 €
• Aux communes et collectivités (art. 2041481, 2041482 et 2041581, 2041582)	271 899,82 €
4. Report du déficit d'investissement antérieur	143 220,80 €
Dépense totales	5 013 386,56 €

RECETTES

Les recettes de fonctionnement	2 904 613,76 €
DONT : Recettes liées au budget de la « structure Parc » (dotations, subvention de participations) Recettes liées aux programmes de fonctionnement et aux produits des ventes, revenus des immeubles	2 398 743,27 € 505 870,49 €
Les recettes liées aux opérations d'investissement	2 064 948,79 €
+ Excédent de fonctionnement reporté (art.002)	368 959,36 €
TOTAL	5 338 521,91 €